

préalablement au communiqué de presse de l’annulation de cette

audience. Pourquoi affirmez-vous le contraire ?

Je répondrai au procureur de la République : C’est faux et vous le savez. Il a mis Me Monotuka devant le fait accompli après avoir longuement discuté dans son bureau avec l’un des avocats des sept. Il énonce une contre-vérité lorsqu’il déclare que les avocats lui ont tous dit : « Vous avez parfaitement raison ». Me Monotuka et moi-même avons été informés de cette décision par un communiqué de presse signé par le procureur et par le président du TGI le mercredi 27 mai. Et ce n’est que le Lundi de Pentecôte, jour férié, soit deux jours avant l’audience, à 20 heures, que nous avons reçu un mail du président du TGI avec une copie de l’ordonnance prise la veille, annulant cette audience. Nous sommes venus le voir ce même jour et nous avons contesté le fait que le procureur puisse s’associer avec le président du TGI pour rendre une décision sans débat contradictoire avec la défense et sans caractère public, hors de la chambre correctionnelle qui avait rendu la première décision de renvoi en janvier 2020. Peut-être que d’autres avocats lui ont dit qu’il avait raison, mais nous, nous lui avons dit fermement mais courtoisement : Vous avez tort. Tort parce qu’il n’est qu’une partie au procès pénal, au même titre que les prévenus et les parties civiles, parce qu’il ne peut décider d’un renvoi en catimini en dehors de la chambre correctionnelle. Nous lui avons indiqué au cours de cet entretien que nous lui déposerions, avant le procès, des conclusions visant la nullité de la procédure. Il nous a remercié et nous a précisé que son parquet attendait nos conclusions afin d’examiner la pertinence de nos demandes. Nous l’avons trouvé inquiet et nous l’avons rassuré en lui indiquant que nos clients n’étaient pas des sauvageons voulant en découdre avec quiconque. Nous lui avons indiqué que nous voulions la confrontation entre l’accusateur qu’il était et la défense. Nous avons aussi fait citer des témoins et nous entendions respecter et faire respecter à l’intérieur de l’audience toutes les mesures de distanciation sociale.

Le procureur indique que vous vous êtes accaparé la défense « au mépris des règles déontologiques » ? Qu’est-ce que cela veut dire ?

Le procureur n’aime pas la contradiction, ni le contradictoire et s’il était en face de moi, je lui dirais comme je vous le dis : « Qui êtes-vous donc pour nous donner des leçons de déontologie ? » Ce rôle est réservé exclusivement au Bâtonnier et il nous raconte des histoires lorsqu’il affirme avoir fait part à tous les avocats du dossier de la décision d’annulation. En portant de tels propos, le procureur, qui est un magistrat du parquet, a manqué à son devoir de réserve tel qu’il est prévu et qu’il lui est imposé par les dispositions de l’article 10 de l’ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature. Cette obligation de réserve lui impose de la modération dans ses propos et lui interdit d’utiliser des termes outranciers.

« Cette citation devant le tribunal correctionnel est nulle... »

Le procureur dit avoir appris avec « surprise » que « deux avocats, dont un

venu de Paris, tout juste entré dans ce dossier, contestaient cette décision d’annulation », alors que les autres avocats étaient tous en accord avec cette décision. C’est bien de vous et de Me Monotuka dont il s’agit ?

Je n’entre dans aucune polémique avec mes confrères qui ont été évincés par les prévenus en toute conscience et connaissance de cause. Mais Me Monotuka et moi-même ne sommes pour rien dans cette éviction. Le Bâtonnier de l’ordre des avocats de Fort-de-France a été saisi par le client de Me Edmond-Mariette et celui de Me Germany. C’est un problème qui les regarde et le Bâtonnier a toute compétence pour le régler. A l’origine de ce procès, je rappelle qu’il s’agit d’une centaine de jeunes qui se réunissent paisiblement et pacifiquement devant le parking d’un supermarché du groupe GBH pour protester contre le silence accablant des instances judiciaires vis-à-vis d’une plainte pour empoisonnement de la terre de Martinique à cause de tonnes de chlordécone qui ont empoisonné la terre et la mer de Martinique. Ils protestent contre le fait qu’après sept ans d’instruction ou de non-instruction à la Martinique, le dossier ait été dépaycé et que, depuis cinq ans, c’est le même silence, la même inertie, le même mépris pour les victimes de ce fléau. S’agissant de la phrase du procureur sur l’avocat venu de Paris je lui réponds : « c’est indigne, et vous M. le procureur, d’où venez-vous ? »

Le procureur a indiqué que s’il prenait la décision de dépayser ce procès, ce serait « uniquement s’il devait y avoir de nouveaux débordements ». Est-ce que ces propos, à votre sens, constituent une note de conduite implicitement délivrée aux prévenus et à leurs soutiens ?

S’agissant des menaces déguisées de dépaysement, le procureur doit savoir qu’il encourt le risque de voir sa procédure annulée devant n’importe quelle juridiction, que ce soit à Paris, Minneapolis ou Tombouctou car elle est viciée jusqu’à la moelle. Soit il le sait et c’est un bluff coupable car c’est prendre les prévenus et leurs avocats pour des enfants ignares, ou bien il ne le sait pas et c’est encore plus grave... Cette infantilisation est indigne... Où il veut, quand il veut, nous lui en ferons la démonstration. Et si c’est à la Martinique, avec la distanciation de cinq ananas, nous lui ferons la démonstration que cette citation devant le tribunal correctionnel pour comparution immédiate est nulle. Il n’y a pas un code de procédure pour les blancs et un autre pour les noirs. Il n’y a pas deux justices : une pour les puissants et une pour les petits. Il n’y a qu’un code et qu’une justice et c’est ce que nous exigeons. Le procureur de la République doit entendre le cri de cette jeunesse qui dit : « assez de mépris, assez d’arrogance, assez de racisme. »

Mais ce débat ne fait-il pas partie de la justice avec une accusation et une défense ?

Je m’étonne que le procureur se permette de choisir la ligne de défense des prévenus, de rendre hommage aux avocats qui ont été évincés par leurs clients et qu’il se permette de stigmatiser la défense des prévenus qu’il poursuit, injustement. Je m’étonne également qu’il se permette de menacer implicitement mes clients de dépaysement s’ils ne se tiennent pas sages comme des images.

Tout cela a un relent d’autres temps.

ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez bientôt toutes nos formules

Pour transmettre un commentaire, merci de vous identifier (ou de vous inscrire en 2min)

Mot de passe oublié?

Nom d'utilisateur

Mot de passe

☒ Mémoriser?

Connexion

Inscription express

AUCUN COMMENTAIRE

A Découvrir Aussi

Contenus Sponsorisés

Ces entreprises travaillent sur une cure pour le coronavirus - et vous pouvez investir dedans

eToro Blog Post

Découvrez les offres sur les Tiguan en stock

Volkswagen

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,8% de rentabilité...Le journal du placement

Le Journal Du Placement

Quitoque lance une offre découverte exceptionnelle

Paniers à Cuisiner Quitoque

Quelles pathologies me donnent le droit à une cure thermale remboursée ?

Magazine thermal

Vous êtes autorisé à faire tout ce que vous voulez dans ce jeu

GoT PC Game

A Découvrir Aussi

par Taboola

Ces entreprises travaillent sur une cure pour le coronavirus - et vous pouvez investir dedans

eToro Blog Post

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,8% de rentabilité...Le journal du placement

Le Journal Du Placement

Quitoque lance une offre découverte exceptionnelle

Paniers à Cuisiner Quitoque

Vous êtes autorisé à faire tout ce que vous voulez dans ce jeu

GoT PC Game

Les moins de 60 ans qui paient +2500€ d'impôts vont apprécier le dispositif, faites le test !

Réduction Fiscale

Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 7% de rentabilité

Top Economie

Contenus Sponsorisés par Taboola

Sur le même thème



UNE

Notre avocate vous répond : Partage de...

Vendredi 12 Juin 2020

La réponse de notre avocate : Par définition, la succession de vos parents ne peut s'effectuer...



UNE

Bordeaux, ancien port négrier, poursuit...

Rédaction web, avec AFP - Jeudi 11 Juin 2020

Alors qu'une statue de marchand d'esclaves a été déboulonnée à Bristol...



UNE

« La parole échangée avec respect va nous...

Propos recueillis par Virginie Monlouis-Privat - Jeudi 11 Juin 2020

Quelques jours après la destruction de deux statues de Victor Schoëlcher, à Fort-de-France et à...

1 commentaire



SOCIÉTÉ

Intoxications à la farine de sarrasin : une...

Rédaction web - Mercredi 10 Juin 2020

Une Chandeleur et des crêpes aux « vertu » hallucinogènes . En février 2019, plus d'une...

2 commentaires





Prison de Ducos : le préfet prend le pouls,...

Rédaction web - Mercredi 10 Juin 2020

De 25 minutes prévues, la discussion aura finalement duré près d'1h20. Après sa...



A la une



CTM : voie d'eau pour la majorité sur le...

Hervé Brival - Vendredi 12 Juin 2020

Tout le monde s'attendait à des débats vifs lors de la présentation du rapport du président...



UNE

« La parole échangée avec respect va nous...

Propos recueillis par Virginie Monlouis-Privat - Jeudi 11 Juin 2020

Quelques jours après la destruction de deux statues de Victor Schœlcher, à Fort-de-France et à...

1 commentaire



UNE

Distribution de masques par le Medef

E. H.-H. - Vendredi 12 Juin 2020

D'entrée de jeu, le président du Medef répond à la question que tous se posent :...



DERNIERS COMMENTAIRES

< 1/5 >

L'ACTU EN IMAGES



CENTRE

L'après-confinement : premier

L'après-confinement : premier mariage à...

Texte et photos Hdb - Jeudi 11 Juin 2020

Au premier rang de ces nouvelles règles sanitaires : un nombre de personnes limité à 10 pour...



UNE

Eau : une offre à 225 000 euros pour...

H. S. - Vendredi 12 Juin 2020

225 000 euros, c'est la somme qui sera proposée par la CTM au propriétaire du terrain pour...

1 commentaire





Le recteur en visite à l'école de l'Ermitage



A Petit Bourg, le chantier de l'église avance

Voir tous les diaporamas

VIDÉOS



Une marche contre le racisme à Fort-de-France



Eau : surpresseur de Thoraille :...

D.P.
Samedi 6 Juin 2020



Rassemblement contre le racisme

Reportage Jean-Marc Etifier
Samedi 6 Juin 2020



We are the world Martinique,...

D. P.
Vendredi 5 Juin 2020

Voir toutes les vidéos

SUIVEZ-NOUS



➤ Inscrivez-vous aux Newsletters

LES ARTICLES LES + LUS

1. L'après-confinement : premier mariage à Schoelcher
2. Le Covid arrive par avion : faut-il craindre les voyageurs ?
3. Coronavirus : 15 nouveaux cas confirmés depuis vendredi
4. Que ferez-vous pour les grandes vacances ?
5. Les dernières offres de Pôle Emploi
6. Deux lycées ont rouvert

VIDÉOS ➤



Une marche contre le racisme à Fort-de-France



Eau : surpresseur de Thoraille :...

D.P.
Samedi 6 Juin 2020



Rassemblement contre le racisme

Reportage Jean-Marc Etifier
Samedi 6 Juin 2020



We are the world Martinique,...

D. P.
Vendredi 5 Juin 2020

Voir toutes les vidéos



ACTUALITÉS

Faits divers
Economie
Vie locale
Social

SPORT

Football
Cyclisme
Athlétisme
Handball

LOISIRS

Sortir
Agenda
Vacances en Martinique

PRATIQUE

Météo

ANNONCES

Avis de remerciements
Petites annonces
Annonces légales

OPINIONS

Tribune

MOBILE

Application

Société	Basketball	Randonnées en Martinique	Offres d'Emploi	journal France-Antilles Martinique
Politique	Volleyball			
Education	Tennis			Application Actu d'info en continu France-Antilles Martinique
Environnement	Surf			
Santé	Autres Sports			
Culture	CRÉOLA			
Sciences et Recherche	Lire le magazine Créola			
Divers				
France	Consulter le blog Créola			
International				

- Nous contacter
- Publicité
- Partenaires
- CGU/CGV
- Cookies
- Données personnelles
- Charte de bonne conduite
- Règlements des jeux concours

- Nous suivre :
-  Instagram
 -  Facebook
 -  Twitter
 -  RSS